



Comptes du defunt dans succession

Par Larla

Bonjour, en présence de 2 héritiers, l'un des 2 a-t-il le droit de retirer une somme d'argent des comptes du défunt. et après un jugement où ces comptes étaient marqués. sinon le notaire doit-il les remettre dans les comptes du partage?
merci.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement